

# DEPARTEMENT DU MORBIHAN

## COMMUNE DE BADEN

### Lotissement : 9 lots

## Lotissement "Le Domaine de la Fontaine"

Arrêté de lôtir n° PA 056 008 21 Y0003 du 13/04/2022  
 Arrêtés modificatifs n°M01 du 20/11/2023 et M02 du 09/10/2024

## PLAN DE VENTE ET DE BORNAGE

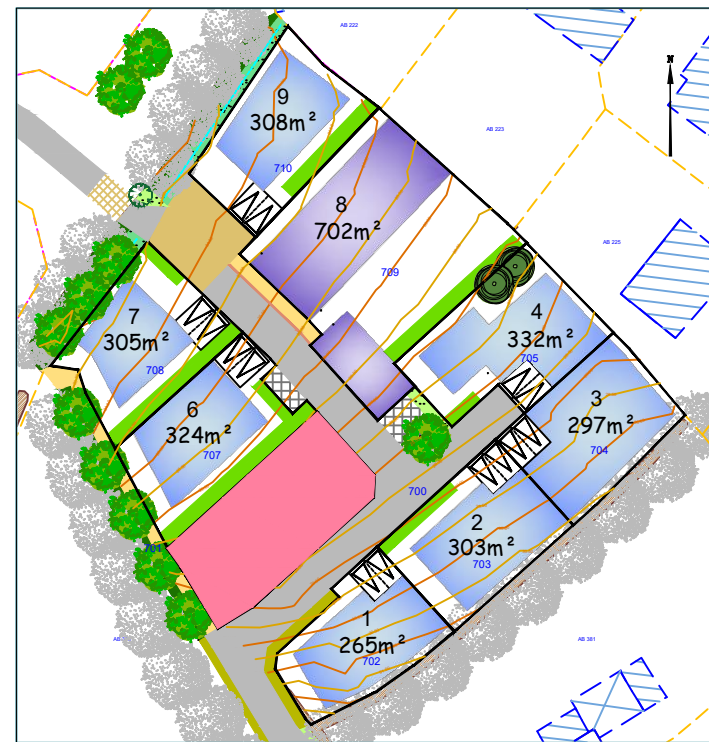
Article L115-4 du Code de l'Urbanisme:

"Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif de ce terrain résulte d'un bornage.

Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat."

- Les constructeurs, architectes et dépositaires de permis de construire devront s'assurer au préalable de l'existence et de la position des réseaux sur le terrain, ou en demandant les plans de recollement au maître d'ouvrage.
- Il est obligatoire pour chaque acquéreur de faire implanter sa construction principale par un Géomètre-Expert et faire vérifier le bornage de son lot à ses frais.

Plan de situation (sans échelle)



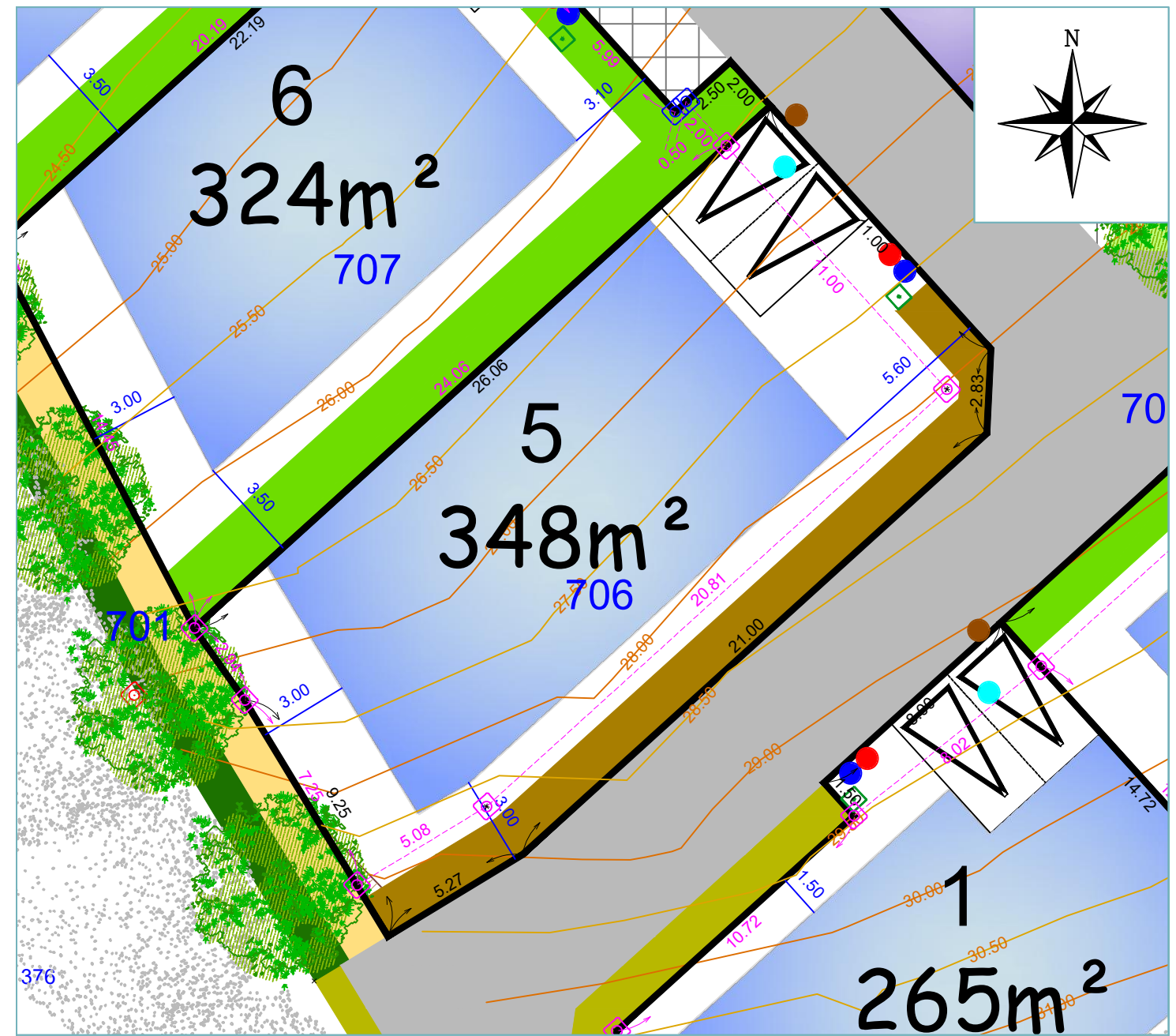
LOT N° : 5  
 Superficie réelle : 348 m<sup>2</sup>

Réf. Cadastre : Section AB n° 706

Surface de plancher : 300 m<sup>2</sup>

Signature du Géomètre-Expert + cachet :

Ordre des Géomètres-Experts  
 SELARL NICOLAS ASSOCIÉS  
 David NICOLAS - N° Inscription à l'ordre 05144  
 Immeuble Océania - Porte océane 2  
 23 Rue du Danemark - 56400 AURAY  
 Tél : 02 97 24 12 37 - Email : auray@sarlnicolas.fr



Echelle : 1/200

Les courbes de niveaux sont issues de l'état des lieux réalisé avant travaux le 18/11/2021.

### LEGENDE

- |  |  |  |   |
|--|--|--|---|
|  | ZONE CONSTRUCTIBLE LOTS DESTINÉS AUX LOGEMENTS SOCIAUX   |  | ACCES IMPOSÉ (2 places de stationnements privées en dehors du garage)         |
|  | ZONE CONSTRUCTIBLE LOTS LIBRES   |  | COTATION ZONE CONSTRUCTIBLE   |
|  | VOIRIE PARTAGÉE  |  | COTATION VOIRIE   |
|  | STATIONNEMENT (pavés engazonnés)   |  | N° DE LOT ET SUPERFICIE RÉELLE  |
|  | STATIONNEMENT POSSIBLE   |  | SENS OBLIGATOIRE DE L'AXE LONGITUDINAL DU VOLUME PRINCIPAL DE LA CONSTRUCTION |
|  | PLACETTE   |  | COURBE DE NIVEAUX AVANT TRAVAUX   |
|  | TALUS EXISTANT A REFORMER ET A REPLANTER   |  | PERIMETRE DU LOTISSEMENT  |
|  | TALUS PLANTE OU RENROCHEMENT SUR ESPACE COMMUN   |  | APPLICATION CADASTRALE NON BORNEE   |
|  | TALUS PLANTE OU ENROCHEMENT SUR ESPACE PRIVATIF DU LOT à la charge du lotisseur (entretien à la charge de l'acquéreur) |  |   |
|  | NOUE PAYSAGERE (pour régulation des Eaux Pluviales)  |  |   |
|  | MUR DE SOUTÈNEMENT   |  |   |
|  | ENROCHEMENT SUR ESPACE PRIVATIF DU LOT à la charge du lotisseur (entretien à la charge de l'acquéreur)                 |  | ARBRE STRUCTURANT REMPLACE  |
|  | AIRE DE PRÉSENTATION DES CONTENEURS A ORDURES MÈNAGÈRES  |  | ARBRE A PLANTER (position approximative)                                      |
|  | CHEMIN PIÈTON  |  | ARBRE EXISTANT (non relevé)   |
|  | ESPACE PAYSAGER  |  | CHENE EXISTANT RELEVE A CONSERVER   |

### LEGENDE DES RÉSEAUX

- 
- 
- 
- 
- 

POSITIONS APPROXIMATIVES - SE REFERER AUX PLANS DE RÉCOLEMENT

### PRINCIPE DE BORNAGE

- 
- 
- 
- 
- 

